

VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE À
MADAME ANNE-GAËLLE LEYDIER, PREMIERE ADJOINTE AU MAIRE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLEJUIF,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 ;

VU la délibération DEL2026_006 du 28 mars 2026 portant élection du Maire de Villejuif ;

VU la délibération DEL2026_008 du 28 mars 2026 portant élection des adjoints et des adjoints de quartier ;

VU la délibération DEL2026_010 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération DEL2026_024 du Conseil municipal du 15 avril 2026, décidant l'acquisition auprès de SADEV 94 de la parcelle de terrain cadastrée section AZ 211 formant partie du sol d'assiette du passage Dupont à Villejuif (Val-de-Marne)

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la continuité de la gestion des affaires communales pendant les absences de Monsieur le Maire,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation temporaire de signature est accordée à Madame Anne Gaëlle LEYDIER, première adjointe au Maire, le **mercredi 21 octobre 2026** pour la signature de l'acte notarié suivant :

Acquisition auprès de SADEV 94 de la parcelle de terrain cadastrée section AZ 211 formant partie du sol d'assiette du passage Dupont à Villejuif (Val-de-Marne)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun situé 43, rue du Général de Gaulle 77008 MELUN cedex - dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Villejuif, le **30 SEP. 2026**

Pierre GARZON
Maire
Conseiller départemental du Val-de-Marne

